

République française

Département de l'Hérault



Commune de Rosis

Séance du 7 Mars 2011 à 20 h 30

Membres présents: - M. Jacques MENDES – M. René MAGNALDI – M. Daniel BOURDON – Mlle Nathalie MENDES – M. Germain FARENQ– M. Eric NAUTRE – Mme Arlette ARAGON

Membre (s) absent(s) excusé(s): M. Gérard LUNA (pouvoir Jacques Mendes) – Mme Sandrine LECLERCQ– M. Moïse ROQUES (Pouvoir Germain Farenq)

Secrétaire de séance : - Nathalie MENDES

ORDRE DU JOUR

0/1 .Statistiques de Janvier 2011 du site internet www.rosis-languedoc.com

0/2 .Approbation du P.V de séance du Conseil Municipal de février 2011

- 1. Voirie départementale – Projet de travaux ARS*
- 2. Schéma d'alimentation en eau potable – ordre de service n°1*
- 3. Taxe d'habitation – Conditions d'exonération en matière de logements vacants.*
- 4. Arrêté réglementant l'accès au Caroux et à la forêt des écrivains combattants*
- 5. Attribution de subventions aux associations*
- 6. Recrutement d'un emploi saisonnier*
- 7. Douch - agence foncière - demande d'acquisition de foncier non bâti*
- 8. Convention d'adhésion au service médecine préventive du C.G.F. P. T*
- 9. Hameau de la Gineste - Cession foncière Houillères/commune*
- 10. Andabre - projet de restauration du pont- vieux du XVIII ° siècle CCMHL- (Délib)*
- 11. CCMHL- attribution de fonds de concours 2° tranche église de Douch (presbytère)*
- 12. Chemin du Calvaire - Appel du Jugement par les consorts, Gil, Grossman, Martin.*
- 13. Moulin de lafage - projet d'installation de panneaux d'information*
- 14. info communales – première marche expérimentale reconst. historique*

0/1 - STATISTIQUES DU MOIS DE FEVRIER 2011

Site internet : www.rosis-languedoc.com = 4 739 visites / 9 775 Vis/ an

MAISON DU MOUFLON ET DU CAROUX = Ouverture programmée pour le 15 AVRIL 2011

0/2 – Approbation du PV de séance Conseil Municipal du 6 février 2011

Nombre de voix : Pour : 9 contre : / abstention : /

1 – VOIRIE DEPARTEMENTALE – PROJETS (A.R.S) SUR LA COMMUNE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'en ce qui concerne les différents travaux d'entretien ou de mise en sécurité qu'il a souhaité voir réaliser sur les routes départementales l qui traversent la commune, le Directeur d'agence a listé les différents travaux qui seront réalisés à court et à long terme et ceux qu'il estime ne pas devoir réaliser.

Il indique qu'en ce qui concerne les « ralentisseurs » qu'il a sollicité pour les traversées **d'Andabre, de Cours le haut ou du Cabaret**, le Chef de l'agence départementale, indique qu'il serait préférable d'abaisser la limitation de vitesse, plutôt que la réalisation de ralentisseurs.

Monsieur le Maire précise que ce type de réponse ne le satisfait pas, et qu'il continuera à interpellier le Chef de l'agence départementale pour le convaincre à terme ,de les réaliser.

Avis de Conseil :

Le Conseil prend acte de l'information

Nombre de voix : pour : 9 contre : / abstention : /

2 - SCHEMA DIRECTEUR D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'il vient d'adresser au bureau d'études « **Ginger Environnement** » l'ordre de service n°1, pour l'inviter à commencer **le Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable de la commune.**

Il indique que le montant total hors taxes sans option s'élève à **26 960,00 €** et qu'il a pris contact avec le cabinet d'études afin de programmer le planning et les différentes interventions.

Avis de Conseil :

Le Conseil prend acte de l'information

Nombre de voix : pour : 9 contre : / abstention : /

3 - TAXE D'HABITATION – CONDITIONS D'EXONERATION DES LOGEMENTS VACANTS.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil du courrier que vient de lui adresser la Direction Régionale des Finances publiques du département de l'Hérault SIP de Bédarieux , qui nous précise que suite à de nombreuses réclamations formulées par certains de nos administrés, il y a lieu de préciser les conditions qui doivent être remplies pour pouvoir bénéficier de la décharge des droits en cause , dans la mesure ou seule une vacance avérée au 1^{er} janvier de l'année d'imposition est susceptible d'entraîner le dégrèvement correspondant.

Il précise, que l'ensemble des justificatifs qui doivent être fournis et joints à l'attestation de « vacance » délivrée par la Mairie, sont à votre disposition au secrétariat de la Mairie.

Il demande au Membres du Conseil de bien vouloir faire remonter cette information auprès des administrés.

Avis de Conseil :

Le Conseil prend acte de l'information

Nombre de voix : pour : 9 contre : / abstention :

4- ARRETE MUNICIPAL - REGLEMENTANT L'ACCES AU PLATEAU DU CAROUX ET A LA FORÊT DES ECRIVAINS COMBATTANTS

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil des dispositions de l'arrêté municipal qu'il se propose de prendre, et qui a été élaboré en lien avec les services de l'ONF, et du Parc Naturel Régional du Haut Languedoc, afin de réglementer la circulation des véhicules terrestres dans les espaces naturels.

Il propose de réglementer l'accès au plateau du Caroux et à la forêt des écrivains combattants, Considérant qu'aux termes de l'article L.2213-4 du Code Général des Collectivités Territoriales précité, le Maire peut interdire, par arrêté motivé, l'accès de certaines voies ou de certaines portions de voies ou de certains secteurs de la commune aux véhicules dont la circulation sur ces voies ou dans ces secteurs et de nature à compromettre soit la tranquillité publique soit la qualité de l'air soit la protection des espèces animales ou végétales, soit la protection des espaces naturels, des paysages ou des sites, où leur mise en valeur à des fins esthétiques, écologiques, agricoles, forestières ou touristiques.

Il indique que la circulation des véhicules à moteur est interdite de manière permanente sur le chemin d'accès au plateau du Caroux au départ de Douch, sur la commune de ROSIS, ainsi que sur la piste qui part du Col de Madale à la limite de la forêt Domaniale des « écrivains combattants ».

Par dérogation aux dispositions de l'article 1, cette interdiction ne s'applique pas aux véhicules porteur d'autorisations délivrées annuellement par la commune de Rosis (**voir le projet d'arrêté joint à la fin de l'ordre du jour**)

Il propose aux membres du Conseil de bien vouloir examiner l'arrêté joint et de l'adopter.

Avis de Conseil :

Le Conseil adopte l'arrête municipal proposé.

Nombre de voix : pour : 9 contre : / abstention : /

5 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS (Délib)

Le maire propose aux membres du Conseil dans le cadre de la préparation du **BP 2011**, l'examen et le vote des subventions de fonctionnement à accorder aux associations communales, extra communales et d'intérêt communal, qui animent et favorisent la vie sociale de notre commune.

• **Associations communales :**

- **Comité des fêtes :** Cours/Compeyre - Andabre –
- **Clubs** 3^{ème} âge Andabre - de l'Avenir –**Assoc.** Couleurs du Caroux - **Assoc.** Mousses et Lichens du Ht Assoc. Languedoc - **Assoc.** Haut Cantons Darts Club – **Assoc.** Sauvegarde de l'église de Douch-**Assoc.** Spéléo Passepartou – Infotourisme Rosis = **153 €**

• **Associations extra communales :**

- Association culture et tradition « **estive d'oc** » = **153 €**
- Sapeurs Pompiers : -St Gervais sur mare - Combes = **122 €**
- CAB Bédarieux = **46 €**
- Gaule Minière = **80 €**

Il demande que ces propositions d'attributions soient examinées et de préciser que ces aides seront attribuées, sous réserve qu'elles en fassent la demande au moyen d'un imprimé qui est à leur disposition en mairie. Il invite les membres du conseil à bien vouloir délibérer.

Vote du conseil :

Le Conseil adopte la proposition d'attribution de subventions aux associations

Nombre de voix : pour : 9 contre : / abstention : /

6 - RECRUTEMENT D'UN EMPLOI SAISONNIER (Délib)

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil, compte tenu des obligations nouvelles créées par l'arrosage des fleurs et autres travaux d'intérêt général, de recruter durant la période du 1 juillet au 31 août 2011, un jeune étudiant sur la base d'un **20 h 00** hebdomadaire, afin de libérer l'employé communal, qui a un emploi du temps particulièrement chargé durant cette période.

Il demande donc aux membres du Conseil, l'autorisation d'embaucher cet étudiant et d'engager la dépense nécessaire à ce recrutement saisonnier sur le budget 2011.

Vote du Conseil :

Le Conseil émet un avis favorable à ce recrutement d'un jeune pour la période estivale

Nombre de voix : pour : 9 contre : / abstention : /

7 - DOUCH - AGENCE FONCIERE - DEMANDE D'ACQUISITION DE FONCIER NON BATI

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de la réponse de l'Agence foncière du département de l'Hérault, qui a répondu favorablement à notre projet d'acquisition d'une parcelle de terrain cadastrée section E.261 sise au hameau de Douch, où il est envisagé de construire « un four banal » à pain.

Il indique que l'agence nous fait savoir, que cette vente pourrait intervenir moyennant le prix de **0,45 €/m²**.

Il précise également, que les frais géomètres pour délimiter la parcelle et de notaire seront à la charge de la commune.

Il demande donc aux membres du Conseil, de bien vouloir examiner cette proposition et d'en délibérer.

Avis du Conseil :

Le Conseil unanime est favorable à l'acquisition de ce terrain et autorise le maire à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette cession.

Nombre de voix : pour : 9 contre : / abstention : //

8 - CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE MEDECINE PREVENTIVE DU C.G.F P T

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'il y a lieu, dans le cadre de la mission relative à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale qui a été confiée au Centre de gestion de l'Hérault, de signer la convention d'adhésion au service de la médecine préventive qui a pour objet de déterminer les missions que le service prévention assurera au profit de notre collectivité.

Il propose aux membres du Conseil de l'autoriser à signer cette convention d'adhésion au service de la médecine préventive du centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault.

Il demande aux membres du Conseil d'examiner cette proposition et d'en délibérer.

Avis de Conseil :

Le Conseil émet un avis favorable à l'adhésion au service de la médecine préventive du Centre de gestion.

Nombre de voix : pour : 9 contre : / abstention : /

9 - LA GINESTE - CESSION DE TERRAIN DES HOUILLERES

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil, que dans le cadre de la cession des terrains appartenant aux houillères situés dans le proche environnement du hameau de la Gineste, Maître BUGLI, notaire en charge de la rédaction de l'acte, nous fait savoir qu'elle est dans l'obligation d'aviser tous les propriétaires voisins de cette vente et de leur demander s'ils se portent acquéreurs de ce terrain.

Il propose donc, dans le cas où des personnes seraient intéressées d'envisager pour ce terrain, de façon réactive, à faire application de l'exercice du droit de préemption de ce terrain.

Il demande aux membres du conseil de bien vouloir examiner cette proposition et d'en délibérer.

Avis de Conseil :

le Conseil approuve la proposition du Maire .

Nombre de voix : pour : 9 contre : / abstention : /

10 – ANDABRE - PROJET DE RESTAURATION DU PONT-VIEUX DU XVIII^e SIECLE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil du rendu de l'étude par M. Chaptal, architecte en charge du dossier du projet de restauration du pont vieux d'Andabre.

Il ressort de cette étude que ce projet de restauration représente un investissement lourd pour notre commune et qu'il y aura lieu pour permettre de le réaliser de programmer plusieurs tranches de travaux.

Il indique que le montant global des travaux s'élève **à 263 377,93 € HT, soit 315 000 € TTC.**

Il demande aux membres du conseil de bien vouloir examiner ce dossier et propose pour le réaliser, en fonction des urgences d'intervention mises en évidence par les observations du terrain et diagnostic.

Il indique que le phasage des travaux, pourrait être ainsi défini :

- Une 1^{ère} tranche qui concernerait la partie centrale de l'ouvrage pour un montant de **112 876,25 € HT.**
- Puis une 2^{ème} tranche qui concernerait la partie Est de l'édifice pour un montant **de 68 561,87 € HT.**
- Enfin, une 3^{ème} tranche, qui concernerait la partie Ouest pour un montant **de 81 939,80 € HT.**

Il propose donc aux membres du Conseil, compte tenu de l'intérêt patrimonial que représente cet ouvrage d'art du 18^e siècle, de l'autoriser à engager sa restauration et de solliciter les subventions les plus élevées possibles pour permettre sa réalisation auprès du Service du Patrimoine du Conseil Général de l'Hérault, du Conseil Régional Languedoc Roussillon, des services de l'Etat au titre de la DGET, de la Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc avec les fonds de concours, et du service des bâtiments de France.

Il demande aux membres du Conseil de bien vouloir examiner ces propositions et d'en délibérer ;

Avis de Conseil :

Le Conseil unanime adopte la proposition du Maire

Nombre de voix : pour : 9 contre : / abstention : /

11 – CCMHL - ATTRIBUTION FONDS DE CONCOURS 2^e TRANCHE EGLISE DE DOUCH

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que conformément aux nouvelles règles d'attribution des Fonds de concours, une aide **de 3 500 €** nous a été attribuée pour aider au financement du projet de restauration de la 2^e tranche de travaux du presbytère de Douch, dont le montant global **hors taxe s'élève à 35 000 €.**

Il rappelle que les subventions affectées à ce dossier sont les suivantes

- DGE : 7 000 €
- CRLR : 7 000 €
- CG34 : 10 500 €
- FDC Cnté Com : 3 500 €
- Commune : 7 000 €

Il indique que l'ordre de service pour commencer les travaux a été adressé à l'artisan.

Avis de Conseil :

Le Conseil prend acte de l'information

Nombre de voix : pour : 9 contre : / abstention : /

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de la déclaration d'appel formulée par la partie adverse, visant la décision rendue entre partie lors de la session du TGI de Béziers le 26 juillet 2010 qui les avait débouté et condamné à payer à la commune la somme de 800 € sur le fondement de l'article 700 du Code de Procédure Civile .

Il rappelle qu'à l'issue de cette décision , il avait contacté la partie adverse en présence des deux adjoints en leur proposant de réaliser une voie d'accès plus large qui leur permettrait d'accéder plus facilement à leur habitation. Il semblait que la cause était entendue et que dès que le temps le permettrait, nous pourrions commencer les travaux.

Nous sommes assez surpris de la décision de nos adversaires de faire appel du jugement devant la Cour d'appel de Montpellier. Ils réclament dans cet appel, que le jugement soit reformé et que la commune soit condamnée à réaliser les travaux sur 1,40 de large, à une amende de **3 000 €**, et à payer tous les frais inhérents , ce qui, de facto, nous amène à ne pas programmer des travaux tant que le jugement définitif ne sera pas prononcé.

Il indique que notre avocat a été saisi et informé de cette décision d'appel et qu'il a été amené à contacter un avoué pour présenter notre défense auprès de la Cour d'Appel de Montpellier.

Avis de Conseil :

Le Conseil prend acte de l'information

Nombre de voix : **pour :** **contre :** / **abstention :** /

13 - MOULIN DE LAFAGE – PROJET D'INSTALLATION DE PANNEAUX D'INFORMATION

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que Le gros des travaux du moulin de lafage est terminé.

Il indique que soucieux de maintenir le lien entre hier et aujourd'hui et faire oeuvre de pédagogie, nous avons envisagé de refaire fonctionner les meules comme au siècle passé. Sachant que pour y parvenir, il faut entreprendre la réfection de toutes les pièces mécaniques en bois et métal de la machinerie: le roudet (roue recevant l'eau sous pression, qui fait tourner l'axe de la meule), le système d'axe et de réglage de la meule,

Le coffre entourant les meules et la trémie pour verser le grain ainsi que toute la partie concernant l'énergie hydraulique.

Il précise que compte tenu du montant de la dépense, près de **(30 000 €)**, il serait raisonnable de reporter ce projet et d'envisager néanmoins de le rendre attractif dès cet été, sous une autre forme.

Il propose donc de prendre contact avec le Maire de Courniou un ancien du PNR afin de se procurer et préparer ensemble, les textes et photos qui figureront sur des panneaux explicatifs à l'intérieur du moulin.

Il propose aux membres du Conseil de bien vouloir examiner cette proposition et d'en délibérer.

Avis de Conseil :

Le Conseil unanime approuve cette proposition

Nombre de voix : **pour :** **9** **contre :** / **abstention :** /

INFOS COMMUNALES

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de l'organisation de la 1^{ère} marche expérimentale de reconstitution historique en Midi Pyrénées. Le départ de cette marche aura lieu le samedi 26 mars à DOUCH pour rejoindre ST AMANS SOULT le mardi 29 mars.

ELECTIONS CANTONALES DES 20 ET 27 MARS 2011

Monsieur le Maire précise que la campagne électorale débutera officiellement le 7 mars 2011 et qu'il y a lieu de prendre les dispositions suivantes :

- a) mettre en place les panneaux électoraux sur les lieux des bureaux de vote, (2 à Douch et 2 à Andabre).
- b) Nettoyer et installer les bureaux de vote, mettre en place l'isoloir et les documents officiels relatifs au scrutin.
- c) Le bureau de vote de Douch sera présidé par René Magnaldi et celui d'Andabre par Jacques Mendes. Ils planifieront la permanence des Conseillers Municipaux de l'ouverture à la fermeture des bureaux.

Le Maire

Jacques MENDES